



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E77445

VALABLE JUSQU'AU 15/03/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/04/2000

Forme juridique : SARL

Capital : 15 245

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MARSEILLE 01 2000B00924

Siret : 430 209 577 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9013366

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 147418292

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 147418292

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2024

Raison sociale : CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DU LITTORAL

Sigle : CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DU LITTORAL  
170 BOULEVARD DE LA VALBARELLE  
13011 MARSEILLE 11

Téléphone : 04 91 03 64 41

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@ccl13.com

Responsabilité légale :  
BASTIAN JOËL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	01/02/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	16/06/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	24/02/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	16/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/06/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE  
IMMEUBLE LE PRADO FARGES  
2 BIS RUE FARGES  
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.